

CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)
 Je, soussigné IVECO FRANCE S.A.,
 6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de
 IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

- a) Que le véhicule livré :
 - en châssis-cabine : voir nota 1. (1)
 - en VASP : voir nota 3. (1)
- 1. Genre : CAM - VASP (1)
- 2. Marque : IVECO. (1)
- 3. Types : **PB1V3131G - PB1V3531G.** (1)
 Versions : 38 - 42 - 45. (1)
- 4. Numéro d'identification :

WJM B1VPS10CM15074

 (2)
- 6. Source d'énergie : GO. (1)
- 7. Puissance administrative : 21 CV. (1)
- 8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2 ou 3. (1)
- 10. Poids total autorisé en charge : ~~19,0~~ 19,0 ~~19,0~~ tonnes (1)
- 12. Poids total roulant autorisé (3) : ~~44,0~~ 40,0 ~~38,0~~ tonnes (1)
- 14. Niveau sonore de référence dB(A) : ~~89 côté gauche,~~ (1)
 91 central, (1)
 83 vertical AR cabine. (1)
- 15. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1800 tr/min. (1)

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
 IVECO FRANCE S.A. (par délégation spéciale du président)
 Trappes le :

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le :
 pour être livré à :
 Fait à : le :

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) A compléter par le constructeur.
 (3) Le PTRA de 44000 kg ne pourra figurer sur la carte grise qu'au vu du certificat de carrossage qu'il devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis-nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type :
 - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules,
 - soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis-nu ou du VASP, sauf BOM désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

**Logistique Commerciale
 IVECO FRANCE SA**

11 DEC 2002

6, Rue Nicolas Copernic - 75191 TRAPPES
NADINE NOGUES

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je, soussigné IVECO FRANCE S.A.,
 6, rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO
 MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

- 2. Réservoir(s) de carburant : 200 L (1)
 300 L (1)
 200 + 300 L (1)
 2 x 200 L (1)
 2 x 300 L (1)
- 3. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : oui - non (1)
 Si oui : - marque de ce ralentisseur : (2)
 - type de ce ralentisseur : (2)
 - poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : kg (2)
- 4. Limiteur de vitesse : oui (1)
- 8. Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) : ni pneumatique ni équivalente à (1)

- 10. Type de cylindres de freins : essieu 1 : 16
 essieu 2 : 16
- 11. Types moteur : 31 : F2BE0081B * B * (1)
 35 : F2BE0681A * B * (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) A compléter par le constructeur.